

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GS FORMA – Organisme de formation professionnelle déclaré

Article 1 – Identification de l'organisme de formation

Raison sociale	GS FORMA
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social	100 €
SIRET	919 928 671 00016
RCS	Romans
Numéro de déclaration d'activité	84260348826
Autorité de tutelle	DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Siège social	40 Boulevard Général de Gaulle, 26000 Valence
Email	gsforma26@gmail.com
Présidente	Malika HELIS – 07 69 66 20 28
Associé	Kamel HELIS – 07 78 49 49 84

L'enregistrement auprès de la DREETS ne vaut pas agrément de l'État.

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les conditions dans lesquelles GS FORMA propose et réalise ses prestations de formation professionnelle et d'accompagnement. Elles s'appliquent à toute commande passée auprès de GS FORMA, quel que soit le profil du client :

- **Particuliers** (personnes physiques agissant à des fins non professionnelles)
- **Professionnels** (artisans, entrepreneurs, entreprises, associations)
- **Organismes financeurs** (OPCO, Pôle Emploi, Région, CPF, etc.)

Les CGV prévalent sur tout autre document du client, sauf dérogation écrite et expresse de GS FORMA. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 3 – Définitions

- **Organisme de formation** : GS FORMA, prestataire de la formation.
- **Client** : personne physique ou morale signataire du contrat ou de la convention.
- **Stagiaire / Bénéficiaire** : personne suivant effectivement la formation.
- **Financier** : organisme tiers prenant en charge tout ou partie du coût (OPCO, etc.).
- **Convention de formation** : document conclu entre GS FORMA et un client professionnel.

- **Contrat de formation** : document conclu entre GS FORMA et un client particulier (art. L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail).

Article 4 – Nature des prestations

GS FORMA propose des prestations de formation professionnelle et d'accompagnement, structurées et personnalisées. Il s'agit d'une **obligation de moyens** et non d'une obligation de résultat. La réussite du projet du bénéficiaire dépend également de son implication, de la fourniture des éléments demandés dans les délais et de sa coopération active.

Article 5 – Catalogue et inscription

Le catalogue des formations proposées par GS FORMA est disponible sur demande et consultable sur le site internet de l'organisme. Chaque prestation fait l'objet d'un devis ou d'une proposition commerciale personnalisée précisant notamment :

- L'intitulé, les objectifs et le programme de la formation
- La durée, les dates et le lieu de réalisation
- Les modalités pédagogiques et d'évaluation
- Le tarif détaillé (HT et TTC)
- Les modalités de prise en charge possibles

L'inscription est confirmée à réception du devis daté et signé portant la mention « bon pour accord », accompagné du règlement de l'acompte le cas échéant.

Article 6 – Modalités d'accès aux formations

Les formations proposées par GS FORMA sont accessibles sous un délai d'un (1) mois après inscription et validation du dossier du candidat, sauf cas particulier expressément convenu entre les parties.

Le lieu de réalisation de la prestation est défini d'un commun accord avec le client dans la convention ou le contrat de formation. La formation peut se dérouler en présentiel, en distanciel synchrone (visioconférence) ou en mixte, selon la nature de l'accompagnement.

Article 7 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

GS FORMA s'engage à étudier toute demande d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Notre référente handicap est à votre disposition pour évaluer les modalités d'accès et d'accompagnement adaptées à chaque situation, en lien avec les structures spécialisées si nécessaire (AGEFIPH, Cap Emploi, MDPH).

Référente handicap	Malika HELIS
Email	gsforma26@gmail.com
Téléphone	07 69 66 20 28

Article 8 – Tarifs

Les tarifs sont indiqués sur chaque devis ou proposition commerciale personnalisée. Ils sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises. GS FORMA, en qualité de société assujettie à la TVA, applique la TVA en vigueur. Les tarifs sont fermes et définitifs pendant la durée de validité indiquée sur le devis (généralement 30 jours).

Article 9 – Modalités de paiement

Les modalités de paiement varient selon le profil du client :

Pour les clients particuliers :

- Paiement en une fois à la signature du contrat, ou
- Paiement échelonné selon l'échéancier convenu (sans frais)

Pour les clients professionnels :

- Paiement à 30 jours date de facture, sauf accord particulier
- Acompte de 30 % à la signature, solde en fin de prestation

Les règlements sont effectués par virement bancaire ou via la plateforme sécurisée Stripe. En cas de paiement échelonné, l'engagement porte sur la totalité du montant. Tout défaut de paiement entraînera l'exigibilité immédiate des sommes restantes. Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, des pénalités de retard (taux légal majoré de 10 points) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € seront appliquées en cas de retard de paiement.

Article 10 – Prise en charge par un financeur

Lorsque la formation fait l'objet d'une prise en charge par un OPCO, Pôle Emploi, la Région, le CPF ou tout autre financeur, il appartient au client :

- De vérifier l'imputabilité de la formation auprès du financeur avant l'inscription
- De faire la demande de prise en charge dans les délais impartis
- De fournir à GS FORMA l'accord de prise en charge avant le début de la formation
- De régler directement à GS FORMA le solde non pris en charge

À défaut d'accord de prise en charge réceptionné avant le début de la formation, GS FORMA facturera directement le client, qui se chargera de toute démarche de remboursement auprès de son financeur. En cas de refus de prise en charge ou de non-paiement par le financeur, la totalité du coût reste due par le client.

Article 11 – Droit de rétractation

Pour les clients particuliers (consommateurs au sens du Code de la consommation), un délai de rétractation de quatorze (14) jours s'applique à compter de la signature du contrat de formation, conformément aux articles L.6353-5 du Code du travail et L.221-18 du Code de la consommation. Toute demande de rétractation doit être formulée par écrit (email ou courrier recommandé). Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration de ce délai.

Si le stagiaire demande expressément à débiter la formation avant la fin du délai de rétractation, il renonce expressément à ce droit.

Pour les clients professionnels, le droit de rétractation ne s'applique pas, sauf disposition contraire convenue par écrit.

Article 12 – Annulation et report

Toute demande d'annulation ou de report doit être notifiée par écrit (email ou courrier). Les conditions varient selon le délai :

- **Plus de 14 jours avant le début** : remboursement intégral ou report sans frais
- **Entre 14 et 7 jours avant** : 30 % du montant retenu à titre de dédit
- **Moins de 7 jours avant** : 50 % du montant retenu
- **Après démarrage** : les sommes versées restent acquises à GS FORMA

En cas de force majeure dûment justifiée empêchant le stagiaire de suivre la formation, un report sans frais pourra être accordé sur appréciation de GS FORMA.

Article 13 – Conditions de réalisation

GS FORMA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, techniques et humains nécessaires à la bonne réalisation de la formation. Les horaires, dates et lieux sont précisés dans la convention ou le contrat de formation. GS FORMA se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou de contrainte indépendante de sa volonté, de modifier ces éléments, en informant le client dans les meilleurs délais.

Article 14 – Évaluation et sanction de la formation

À l'issue de chaque formation, GS FORMA remet au stagiaire :

- Une attestation d'assiduité (feuilles d'émargement)
- Une attestation de fin de formation précisant les objectifs, la nature, la durée et les résultats
- Le cas échéant, un certificat de réalisation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par des exercices pratiques, QCM ou cas concrets, et en fin de parcours par un bilan individuel.

Article 15 – Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à :

- Suivre la formation avec assiduité et signer les feuilles d'émargement
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme et, le cas échéant, du lieu de formation
- Adopter un comportement respectueux envers les formateurs et les autres stagiaires
- Fournir dans les délais les éléments nécessaires au bon déroulement de la prestation

Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion du stagiaire sans remboursement.

Article 16 – Impayés

En cas d'impayé, GS FORMA se réserve le droit :

- De suspendre immédiatement la prestation

- De refuser toute nouvelle inscription
- D'engager une procédure de recouvrement amiable puis contentieuse

Les frais engagés pour le recouvrement (huissier, avocat, etc.) seront à la charge du client défaillant, sans préjudice des pénalités et indemnités prévues à l'article 9.

Article 17 – Responsabilité

GS FORMA ne saurait être tenue responsable des décisions administratives prises par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la DREETS ou toute autre autorité compétente concernant les démarches du bénéficiaire. La responsabilité de GS FORMA est limitée au montant de la prestation effectivement réglée par le client. GS FORMA ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage indirect.

Article 18 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement extérieur, imprévisible et irrésistible). En cas de force majeure, les parties s'efforceront de bonne foi de trouver une solution alternative (report, adaptation, etc.).

Article 19 – Protection des données personnelles

GS FORMA traite les données personnelles du client et du stagiaire dans le respect du RGPD (Règlement UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés. Les modalités de collecte, de traitement et les droits des personnes concernées sont détaillés dans la **Politique de Confidentialité** de GS FORMA, disponible sur le site internet. Pour toute question : gsforma26@gmail.com.

Article 20 – Médiation et règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action contentieuse. À défaut, le client particulier (consommateur) peut, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur compétent sont communiquées sur simple demande à GS FORMA.

Article 21 – Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, compétence est expressément attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de GS FORMA, sauf disposition légale impérative contraire.